

PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 5 mars 2026 à 19h30

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Pouvoirs : 0

Nombre de membres votants : 14

Date de convocation : 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SEVELINGES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique PALLUET, Maire

PRESENTS : Mmes et MM PALLUET Dominique, Maire- NONY Roger -LAPIERRE Estelle- TISSIER Marie-Laure-Adjoint- THOMACHOT Catherine - BEAUPERTUIT Marie-Paule- DELETRE Tanguy- RAMBAUD Ludovic- DELANNOY Agathe-BRETTON Myriam- MILLIER Annie -BLANCHARD Cyrille - FOUILLAND Cedric-- DESMARCHELIER Didier

ABSENT EXCUSE : Monsieur Patrick BERCHOUX

SECRETAIRE : Madame Catherine THOMACHOT

Après lecture et signature du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION N° 2026-03-01

SUBVENTION ECOLE

Suite au projet de voyage de fin d'année à APINAC, le Directeur de l'Ecole et la Présidente du Sou des écoles demandent une subvention à la Mairie pour aider les familles à financer ce voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de verser une subvention de 500 € sous condition que les élèves partent en voyage scolaire.

DELIBERATION N° 2026-03-02

TARIFS DE LOCATION SALLE ERA

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les tarifs de la salle ERA n'ont pas été réactualisés depuis la délibération du 4 novembre 2021 et qu'il faudrait prendre en compte les coûts de l'Energie

Il propose toujours une seule gratuité annuelle pour les associations communales mais avec le coût de l'Energie en sus

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal 8 votes pour, 5 contre et 1 abstention :

- ACCORDE une gratuité annuelle de location de salle aux associations de Sevelinges mais avec le coût de l'Energie en sus 0.31Kw/h
- FIXE comme suit les tarifs de location de la salle ERA, applicables au 1 er avril 2026 pour toutes les demandes de location à compter de ce-jour.

LOCATIONS Y COMPRIS FRAIS : EAU ET GROS NETTOYAGE	TARIF ACTUEL	AU 1 ^{er} AVRIL 2026
<u>AUX PARTICULIERS</u> : Habitants de Sevelinges		
- 1 week-end	300 €	320 €
- Coût électricité sur consommation		0.31 KW/h €
- Versement arrhes	170 €	200 €
- Chèque de caution	500 €	500 €
<u>AUX PARTICULIERS</u> : Non-résidents sur Sevelinges	350 €	400 €
- Coût électricité sur consommation		0.31 KW/h €
- Versement arrhes	170 €	200 €
- Cheque caution	500 €	500 €
<u>AUX ASSOCIATIONS</u> :		
- Associations communales	70 €	70 €
- Associations extérieures	300 €	400 €
- Coût électricité sur consommation		0.31 KW/h €

DELIBERATION N° 2026-03-03

ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), Il rappelle la délibération du 25 novembre 2005

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

À cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail des prestations (aide, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du Règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

Il invite l'assemblée à délibérer

Le conseil municipal, décide :

- **De continuer l'adhésion au CNAS** pour les agents titulaires, non titulaires, contractuels, en activités
- **De ne plus adhérer pour les agents retraités**

DELIBERATION N° 2026-03-04

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état de non-valeur dressée par le Comptable. En effet, le comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement des factures d'assainissement d'administrés pour un montant total de 592.57€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la non-valeur des factures d'assainissement proposées par l'Agent comptable pour un montant de 592.57 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire parle du projet de la piste forestière, le projet ne se fera pas
- Monsieur MATRAY Nicolas responsable du service eau et assainissement et Madame VAGINAY Hélène vice-présidente du service eau et assainissement sont venus nous présenter les tarifs de l'assainissement
- Monsieur le Maire parle des élections du 15 mars
- Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur et Madame LACOTE ne souhaitent plus être responsable de la bibliothèque, Madame Julie DUFFY et Monsieur Claude PEPIN vont prendre leur place

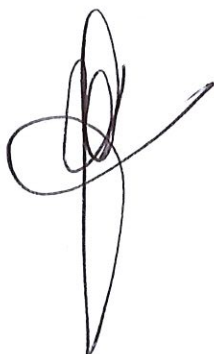
PAROLE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- Madame Estelle LAPIERRE fait un rapport sur le budget
- Madame Annie MILLIER parle de l'éclairage public
- Monsieur Roger NONY parle de la fibre, des personnes qui ne sont toujours pas raccordées
- Monsieur Ludovic Rambaud parle du bulletin municipal qui est en préparation

Puis l'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h30

Sevelinges, le 30/03/2026

**Secrétaire de séance
Madame Catherine THOMACHOT**



Le Maire, Dominique PALLUET

